

# Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame MOCOEUR Sylvie, Maire.

Présents : BAJOT Véronique, BELLOTEAU Stéphanie, BONNIN Mylène, COMPAIN Jean-Pierre, DA SILVA FERREIRA Pedro, DEYCARD Dimitri, GOMBEAU Jean-René, LACOURARIE Christophe, MAURIN Jean-Bernard, PREVOST Nicolas, SAÏD HOUSSEINE Moustoïfa, MOCOEUR Sylvie.

Absent : MARTINAUD Alexandre

Procurations : JOUANAUD Dominique à DA SILVA FERREIRA Pedro, GARREAULT Véronique à BONNIN Mylène

Secrétaire de séance : BELLOTEAU Stéphanie.

## **1. COMPTE DE GESTION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (14 voix pour) approuve le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur RIVIER, Trésorier.

## **2. COMPTE ADMINISTRATIF :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, sous la présidence de GOMBEAU Jean-René, approuve (13 voix pour), le compte administratif 2021 dressé par Madame MOCOEUR Sylvie, Maire (sortie pendant la prise de décision).

## **3. AFFECTATION DES RESULTATS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (14 voix pour), décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat investissement 2021 : déficit 44.100,43  
Résultat antérieur investissement : excédent 25.963,18  
Résultat de clôture investissement : déficit de 18.137,25  
Résultat de fonctionnement 2021 : excédent 100.430,81  
Résultat antérieur fonctionnement : excédent 103.406,57  
Résultat de clôture fonctionnement : excédent de 203.837,38  
Affectation en 002 : 115.102,52 €  
Affectation en 1068 : 88.734,86 €

## **4. BUDGET PRIMITIF 2022 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (14 voix pour) vote le budget primitif 2022 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	588 330,52 €
Recettes de fonctionnement :	588 330,52 €
Dépenses d'investissement :	339 409,86 €
Recettes d'investissement :	339 409,86 €

## **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de TFB et TFNB applicables pour l'année 2022 à l'identique de ceux de l'année passée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour l'année 2022 les taux des contributions directes locales tels que détaillés, ci-après, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

Taxe foncière sur les propriétés bâties		
TFPB communale	TFBP départementale	Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPBN
14.76 %	22.89 %	43.98 %
37.65 %		

La situation de sur ou de sous-compensation sera corrigée par application d'un coefficient correcteur résultant du rapport entre les recettes avant et après réforme.

## **6. SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2022 aux associations désignées ci-après :

<b><u>Associations / Organismes</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
LES RANDONNEURS MONTLIARDAIS	200 €
DOUBLETTE PÉTANQUE MOULIDARS-HIERSAC	150 €
BADMINTON AJMV MOULIDARS-VIBRAC	150 €
AJMV BASKET	1 500 €
AJMV	1 000 €
THÉÂTRE EN ACTION	300 €
LA MONTLIARDAISE	500 €
VOYAGE SCOLAIRE	2 500 €
CHASSE	210 €
LE PIGEONNIER	100 €
ASSOCIATION AILAN	1 563 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 173 €</b>

### **Questions diverses :**

- Aide aux devoirs par les des seniors ou volontaires pour septembre 2022.
- Jardin à arroser cet été.

La séance est levée à 20h15